

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

LE VINGT HUIT MARS DEUX MIL ONZE à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF Georges, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique.

Etait absente excusée : LEBARBIER Christelle.

Monsieur DEROUIN Joël a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITE L'AJOUT DE DEUX DELIBERATIONS (8 MAI ET BESOIN OCCASIONNEL).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011

ASSAINISSEMENT : SUIVI DU DOSSIER

Mr AUDIGER, directeur de la SAFEGE nous a transmis un planning prévisionnel :

Présentation du projet au Conseil municipal : 4 avril à 14h

Présentation du DCE (Dossier Consultation des Entreprises) : 8 avril

Envoi publicité avis d'appel à la concurrence : 13 avril

Analyses des offres : 25 mai

Notification du marché : 14 juin

Réunion démarrage travaux : fin juin

Chantier : de fin août à fin octobre.

La SAFEGE est en relation directe avec le Conseil Général, pour l'enfouissement des réseaux.

Lors de la réunion de démarrage des travaux, les habitants de Maisoncelles seront invités.

Le Conseil Municipal décide de ne pas attendre cette réunion, pour fournir aux Maisoncellois une pré-information sur l'assainissement collectif.

Une réunion contradictoire s'est tenue en mairie le 23 mars 2011 entre Mr le Maire et Mr Rivière de la DDT, au sujet de la résiliation du contrat conclu le 29 juillet 2006 avec la DDT.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- un accord a été trouvé entre la collectivité et le titulaire pour arrêter le niveau de prestation réalisée à 50 % de la phase avant-projet. (coût de la mission effectué : 12 017 € HT)
- pour liquider les comptes, le montant a été arrêté à 3407.50 € HT+ actualisation 44.30 € soit 4 128.35 TTC.
- La collectivité doit prononcer la résiliation de ce contrat

- Les documents informatiques réalisés par le maître d'œuvre seront restitués, à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à résilier le contrat de maîtrise d'œuvre n° 32060055 conclu en juillet 2006 avec l'Etat pour l'assainissement eaux usées de l'agglomération.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE MAISONCELLES – SIAEP DE BOULOIRE

Monsieur le Maire précise que, parallèlement, aux travaux d'assainissement collectif, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Bouloire a décidé de réaliser des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable dans le bourg de Maisoncelles.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes avec le SIAEP de Bouloire, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, regroupant les deux restructurations de réseaux, assainissement (qui relève de la commune) et eau potable (qui relève du SIAEP).

Monsieur le Maire indique que le SIAEP a déjà pris une délibération en ce sens le 17 mars dernier, acceptant la constitution du groupement de commandes avec la Commune de Maisoncelles, adoptant la convention constitutive de groupement et nommant la Commune de Maisoncelles comme coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire précise également que la commission d'appel d'offres du groupement sera présidée par le représentant du coordonnateur et qu'elle sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant la Commune de Maisoncelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 7 voix pour :

- Accepte la constitution d'un groupement avec le SIAEP de Bouloire, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir, lancer les appels d'offres et signer le marché et tout document nécessaire à la mise en œuvre des travaux cités.

La Commune de Maisoncelles doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

♦ Délégué titulaire

Est candidat : M. Dominique DROUET

A obtenu 7 voix pour

M. Dominique DROUET est proclamé délégué titulaire à la commission d'appel d'offres du groupement.

♦ Délégué suppléant

Est candidat : M. Patrick BREBION

A obtenu 7 voix pour

M. Patrick BREBION est proclamé délégué suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement.

VENTE MAISON DE BOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de vendre la maison d'habitation située au 7 rue du Val de Loir,
- au prix de 95 000 € net vendeur, et
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir, ainsi que l'acte notarié.

TRAVAUX HORLOGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'accepter le devis de Michel GOUJEON pour un montant de 1 731,00 € HT pour l'installation d'une horloge électrique à l'église.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats, l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2010 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement, dressés par Madame Le Gaillard, Trésorière.
Monsieur le Maire s'est retiré le temps de la délibération, Monsieur Cruchet a pris sa place.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 (BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

La présentation des comptes administratifs peut se résumer ainsi :

C.C.A.S

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés	0	1102,03	0	0	0	1102,03
résultats de l'exercice	51	0	0	0	51	0
TOTAUX	51	1102,03	0	0	51	1102,03
RESULTATS DE CLOTURE		1051,03		0		1051,03

ASSAINISSEMENT

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés	0	1,47		9378,8	0	9380,27
résultats de l'exercice	3526,09	27009,26	27670,57	3526,09	31196,66	30535,35
TOTAUX	3526,09	27010,73	27670,57	12904,89	31196,66	39915,62
RESULTATS DE CLOTURE		23484,64	14765,68			8718,96

COMMUNE

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés		93 442,25	6 067,11		6 067,11	93 442,25
résultats de l'exercice	113 713,92	130 094,52	66 878,86	66 950,04	180 592,78	197 044,56
TOTAUX	113 713,92	223 536,77	72 945,97	66 950,04	186 659,89	290 486,81
RESULTATS DE CLOTURE		109 822,85	5 995,93			103 826,92

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2010 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire s'est retiré le temps de la délibération, Monsieur Cruchet a pris sa place.

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter de 1 % les 3 taxes directes locales pour l'année 2011, comme ci-dessous :

	taux 2010	taux 2011 voté taux 2010 X 1 %
taxe habitation	11,93	12,05
taxe foncier bâti	15,84	16,00
taxe foncier non bâti	22,57	22,80

VOTE DES SUBVENTIONS A INSCRIRE AU BUDGET 2011 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A voté les subventions 2011 à inscrire au budget 2011 de la commune :

- Ligue de Défense des Animaux 96.60 €
- Foyer Socio-éducatif de Bouloire 55 €
- L'ADAPT (l'Arche Saint Saturnin) 50 €
- Comice agricole du canton de Bouloire 147 €

LOTISSEMENT : ANNULATION D'UNE DELIBERATION ET DISSOLUTION DU BUDGET

Le Conseil Municipal, en date du 22 février 2010, s'est prononcé en faveur de la constructibilité de la parcelle cadastrée A 277, dans le but d'y réaliser un lotissement.

Les services de la Préfecture (contrôle de légalité) nous ont demandé de retirer cette délibération n° 2010_02_D08, au motif que la motivation retenue par le Conseil Municipal, à savoir « d'éviter une baisse de la population communale » ne suffit pas à délivrer un avis favorable à la constructibilité d'une parcelle située hors des parties actuellement urbanisées de la Commune.

Cette décision a été confirmée par Mme le Sous-Préfet, lors d'une entrevue avec le Maire le 15.03.11.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au retrait de la délibération n°2010_02_D08, et par conséquent de ne pas renouveler le budget lotissement pour l'exercice 2011.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 : COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT,

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2011 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement.

C.C.A.S

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	1 051,03 €	
Report (002)		1 051,03 €
Total	1 051,03 €	1 051,03 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés		
Report (001)		
Total	- €	- €

Total Dépenses	1 051,03 €
Total Recettes	1 051,03 €

Assainissement

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	29 245,00 €	20 527,00 €
Report (002)		8 718,96 €
Total	29 245,00 €	29 245,96 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	260 527,00 €	275 293,00 €
Report (001)	14 766,00 €	
Total	275 293,00 €	275 293,00 €

Total Dépenses	304 538,00 €
Total Recettes	304 538,96 €

Commune

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	227 747,00 €	123 920,00 €
Report (002)		103 827,00 €
Total	227 747,00 €	227 747,00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	197 771,00 €	203 767,00 €
Report (001)	5 996	
Total	203 767,00 €	203 767,00 €

Total Dépenses	431 514,00 €
Total Recettes	431 514,00 €

TARIF BUFFET 8 MAI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs pour le buffet du 8 mai 2011

- à 10 € pour un repas adulte et
- à 5 € pour un repas enfant.

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE À UN BESOIN OCCASIONNEL

La commune se trouvant confrontée ponctuellement à un besoin de personnel à titre occasionnel, pour préparer le remplacement de la secrétaire de mairie,

Le conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face au besoin occasionnel précité, un agent non titulaire à temps non complet 12 h/semaine correspondant au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- et que la rémunération de l'agent non titulaire s'effectuera par référence à l'indice brut 298
- autorise en conséquence le maire à signer l'arrêté d'engagement
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion SIVOS. Projet de réalisation de travaux isolation, acoustique, éclairage pour l'ensemble des classes en 2011.

La randonnée de la Communauté de Communes « La Bilurienne » sera organisée le 3 juillet 2011 à Maisoncelles.

Prévoir la mise en place d'un panneau « voie sans issue » au lieu-dit « La Janvierie » pour la route desservant le lieu-dit « Bois Joli »

La séance est levée à 23 H, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.